

# COMPTE RENDU

## Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mai 2019



Conseil d'administration	2
Les temps forts de l'Assemblée générale	4
Débat avec les actionnaires	7
Résultat du vote des résolutions	9

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue mardi 21 mai 2019 au Centre des Congrès Robert Schuman à METZ (57000) 112, rue aux Arènes, en présence du Président Dominique LEFEBVRE et de Philippe BRASSAC, Directeur général.

Les fonctions de scrutateurs étaient assurées par Messieurs Raphaël APPERT, en qualité de représentant de la SAS Rue La Boétie (holding qui porte la participation des Caisses régionales au capital de Crédit Agricole S.A.), et Didier DURIEUX, Président du FCPE CASA ACTIONS, Le Secrétariat de l'Assemblée générale était assuré par Jérôme BRUNEL, Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.

Avec un **quorum de 74,74 %**. L'Assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration. Près de 5.344 actionnaires ont voté préalablement à l'Assemblée générale, dont plus de la moitié par internet. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent à la fin du compte rendu.

Après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 0,69 euro par action.

Le dividende a été payé en numéraire à compter du 28 mai 2019.

Par ailleurs, L'Assemblée générale a renouvelé pour une période de trois ans les mandats de Mme Véronique FLACHAIRE, MM. Dominique LEFEBVRE, Jean-Pierre GAILLARD et Jean-Paul KERRIEN.

Enfin l'Assemblée générale a décidé de supprimer toutes les dispositions statutaires relatives aux actions de préférence et d'effectuer une mise à jour et une mise en harmonie des statuts avec les dispositions législatives en vigueur.

L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) et est consultable en différé sur le site Internet de la société : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com), rubrique "Finance/Espace actionnaires/Assemblées générales".

## Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- \* M. Dominique LEFEBVRE  
Président du Conseil d'Administration  
Président de la CRCA VAL DE FRANCE - Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
- \* SAS Rue La Boétie représentée par M. Raphaël APPERT  
Vice-Président du Conseil d'Administration  
Directeur Général de la CRCA CENTRE-EST - Premier Vice-Président de la FNCA  
Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
- \* Mme Pascale BERGER  
Représentant les Salariés des Caisses Régionales de Crédit Agricole
- \* M. Philippe BOUJUT  
Président de la CRCA de CHARENTE-PERIGORD
- \* Mme Caroline CATOIRE  
Administratrice de sociétés
- \* Mme Laurence DORS  
Administratrice de sociétés
- \* M. Daniel EPRON  
Président de la CRCA de NORMANDIE
- \* Mme Véronique FLACHAIRE  
Directeur Général de la CRCA du LANGUEDOC
- \* M. Jean-Pierre GAILLARD  
Président de la CRCA SUD RHÔNE ALPES
- \* Mme Françoise GRI  
Administratrice de sociétés
- \* M. Jean-Paul KERRIEN  
Président de la CRCA du FINISTERE
- \* Mme Monica MONDARDINI  
Administratrice Déléguée de CIR S.p.A
- \* M. Gérard OUVRIER-BUFFET  
Directeur Général de la CRCA LOIRE HAUTE-LOIRE

## Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale (suite)

- \* Mme Catherine POURRE  
Gérante CPO Services (Luxembourg)  
Administratrice de sociétés
- \* M. Christian STREIFF  
Administrateur de sociétés
- \* Mme Renée TALAMONA  
Directeur Général de la CRCA de LORRAINE
- \* M. Louis TERCINIER  
Président de la CRCA CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES
- \* M. François THIBAUT  
Président de la CRCA CENTRE LOIRE

Représentant les Organisations Professionnelles Agricoles – Désignée par arrêté :

- \* Mme Christiane LAMBERT  
Présidente de la FNSEA

Élus par les salariés (Crédit Agricole S.A.-UES) :

- \* M. François HEYMAN - Représentant les Salariés (Cadres)
- \* Mme Simone VEDIE – Représentant les Salariés (Techniciens)

## Les temps forts de l'Assemblée générale

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale et après avoir salué les participants, le Président LEFEBVRE a remercié vivement pour leur accueil les dirigeants de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Lorraine Claude VIVENOT, Président et Renée TALAMONA, Directrice générale et les a invités à présenter les particularités de la région et le rôle de la Caisse régionale sur son territoire.

Avant de constituer le bureau de l'assemblée, le Président LEFEBVRE a rappelé que Crédit Agricole S.A. se singularise au sein du CAC 40, non seulement par un actionnaire majoritaire issu du monde coopératif, mais aussi par le fait qu'il soit parmi les leaders du CAC 40 en nombre d'actionnaires individuels, avec près de 900 000 actionnaires. Crédit Agricole S.A. échange avec ceux-ci par le biais de réunions physiques organisées en collaboration avec les Caisses régionales et sur Internet –en 2018, ces rendez-vous ont rassemblé près de 4000 participants- mais aussi par un dispositif de communication complet, enrichi par des échanges constructifs avec les membres du Comité de liaison des actionnaires.

Dans son **discours**, **Dominique LEFEBVRE** a d'abord décrit l'environnement incertain dans lequel s'inscrivent les très bons résultats 2018, parmi les plus hauts de l'histoire du Groupe. Les tensions commerciales entre grandes puissances mondiales retardent, en Europe, la normalisation de la politique monétaire et une remontée progressive des taux. Cette situation devrait perdurer en 2019, continuant ainsi à peser sur les résultats des banques. Les attentes sociétales sont très fortes pour plus de démocratie, plus de solidarité et pour une liberté préservée mais respectueuse et donc soucieuse de la pression humaine sur la planète.

Les voies à emprunter pour y répondre ne sont pas évidentes car ces attentes sont également porteuses de contradictions, comme le désir de mesures de long terme mais aux effets immédiats, de plus de redistribution mais avec moins d'impôts ou des politiques environnementales de rupture mais sans impact sur le quotidien de chacun. Il faut intégrer de possibles turbulences liées à ces contradictions dans les décisions et les orientations à venir.

Il a poursuivi par la dynamique de Groupe, en effet, les résultats démontrent que toutes les entités du groupe Crédit Agricole sont capables d'agir ensemble au service de toutes les clientèles et de convaincre de nouveaux clients de rejoindre le Crédit Agricole. Au-delà de l'objectif de synergies de près de 9 milliards d'euros quasiment atteint avec un an d'avance, il cite le lancement de grands projets structurants, comme la création de CA Group Infrastructure Platform (CA-GIP), maison de production informatique commune au groupe Crédit Agricole, pour permettre une plus grande flexibilité de l'informatique, tout en réalisant des économies. Les exemples de collaborations nouvelles entre filiales se multiplient, en France et à l'international, comme entre les filiales et les Caisses régionales. Pour le Président, c'est en amplifiant ce travail collectif, au service de toutes les clientèles, que le Crédit Agricole fera la différence. C'est la traduction d'un mutualisme moderne, qui bonifie la valeur de chacune des parties prenantes.

Il a rappelé que s'il s'exprime en qualité de Président de Crédit Agricole S.A., il est également Président de la FNCA. L'exercice de ces deux responsabilités conforte sa conviction profonde de l'unité du groupe Crédit Agricole et du lien indéfectible qui lie les entités qui le composent. Il ne s'agit pas seulement de la solidarité financière ou des dispositions législatives qui encadrent la structure du Groupe. C'est aussi l'existence d'un véritable *affectio societatis*, et de la fierté d'appartenir à un Groupe animé par une même volonté d'agir par l'ensemble de toutes ses entreprises, et qui se traduisent dans les orientations stratégiques pour l'ensemble du Groupe.

Le nouveau Plan stratégique -présenté début juin- est le résultat d'une véritable co-construction entre le socle coopératif et mutualiste incarné par les Caisses régionales et les grands métiers spécialisés de Crédit Agricole S.A. Ces réflexions ont constitué un axe important du travail du Conseil d'administration en 2018. Le détail de cette activité durant l'exercice écoulé est décrit dans le rapport sur la Gouvernance du Conseil, intégré dans le Document de référence annuel.

Puis le Président a remercié l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur implication et leur engagement et a adressé des remerciements particuliers aux Présidentes des Comités spécialisés qui effectuent un travail remarquable d'instruction des dossiers présentés en Conseil, dans un contexte de croissance continue des obligations incombant aux Conseils d'administration.

Le suivi de la mixité dans les instances de Direction figure parmi ces nouvelles obligations. Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est composé aujourd'hui de 47 % de femmes. Les femmes sont certainement encore insuffisamment représentées dans les instances dirigeantes mais le Conseil considère que la politique de diversité engagée, applicable à tous les niveaux hiérarchiques, ne tardera pas à produire des effets tangibles. L'ensemble du Conseil d'administration y sera attentif. Il cite également l'approbation du rapport annuel sur la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme qui relève désormais du Conseil d'administration.

Parmi les règles spécifiques au secteur bancaire, la BCE a également précisé ses attentes à l'égard des Conseils d'administration dans l'examen de l'adéquation du capital interne aux risques. Elle en contrôle la mise en œuvre dans le cadre de sa revue annuelle, le SREP, qui s'apparente à un audit quasi permanent auprès des équipes en charge des risques et de la finance.

C'est dans ce contexte d'inflation des obligations qu'il est proposé à cette Assemblée générale de porter de 1,4 million d'euros à 1,65 million d'euros l'enveloppe des jetons de présence. Il ne s'agit pas d'une augmentation du jeton unitaire mais simplement de pouvoir rémunérer la participation à une réunion supplémentaire du Conseil d'administration et également de préparer la relève en faisant entrer dès l'année prochaine comme censeur des personnes aptes à assumer, le moment venu, la présidence de Comités spécialisés.

Le Président a souligné qu'en 2019, la composition du Conseil est marquée par la stabilité puisqu'aucune nouvelle nomination n'est soumise à l'approbation de l'Assemblée, seuls quatre renouvellements de mandats sont proposés.

Il a indiqué que les rémunérations des mandataires sociaux exécutifs sont aussi soumis au vote de cette assemblée, avec le vote *ex ante* des critères de rémunération pour 2019 mais aussi le vote *ex post* des rémunérations variables au titre de 2018.

Le Rapport intégré publié depuis maintenant trois ans détaille ces informations, il précise aussi la création de valeur générée par l'activité du Groupe au bénéfice de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des clients, des actionnaires, des collaborateurs ou de la société civile. Sur ce dernier point, avec près de 6,9 milliards d'euros de contributions aux budgets publics dans le monde, dont 6,1 milliards d'euros pour la France, le Groupe Crédit Agricole est le premier contribuable français parmi les entreprises du CAC 40. C'est une charge conséquente, tout en étant aussi un motif de fierté comme l'est celui d'être utile à toutes les clientèles, y compris les plus modestes, aux professionnels, aux agriculteurs, aux PME comme aux grandes entreprises internationales.

La création et le partage de la valeur n'ont de sens aujourd'hui que s'ils s'inscrivent dans la durée et contribuent dès à présent à construire un monde soutenable pour les générations qui viennent, en contribuant notamment à lutter contre le dérèglement climatique. Pour le Conseil d'administration, la

politique de responsabilité sociétale et environnementale doit passer par l'accompagnement des clients, entreprises et particuliers, vers une société et une économie bas carbone.

Le Conseil a intégré cette préoccupation dès 2015 en étendant le champ de compétence de son Comité stratégique à la responsabilité sociale et environnementale pour le suivi de l'élaboration des orientations des politiques RSE. Ceci dans une approche transverse avec le Comité des risques qui suit les risques environnementaux et veille à l'intégration systématique du risque climatique dans les stratégies de financement et d'investissement et avec le Comité des nominations et de la gouvernance impliqué dans les questions d'éthique telles qu'en 2018 l'élaboration du Code de conduite et son déploiement dans les entités. Quant au Comité des rémunérations, il s'assure de la robustesse de l'indicateur RSE du Groupe « FReD » qui constitue un des éléments déterminant la rémunération variable différée des dirigeants. Le Conseil d'administration a également veillé à ce que le risque climatique soit pris en compte dans la déclaration d'appétence aux risques, qui est un outil majeur d'identification et de suivi des risques.

CA-CIB a intégré très tôt la finance verte et responsable dans sa stratégie et détient une position de leader mondial dans l'arrangement des *green* et *social bonds*. Crédit Agricole Assurances est le premier investisseur institutionnel français dans les énergies renouvelables. Amundi a imposé la mesure de la performance ESG à l'ensemble de ses fonds sous gestion. Le Président a mentionné le succès de l'émission par le Crédit Agricole de son premier *green bond* d'un montant d'un milliard d'euros pour refinancer des projets en faveur du climat, portés par toutes les entités du groupe Crédit Agricole.

Pour conclure, le Président a annoncé que les résultats de l'exercice 2018 ont permis au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale un dividende de 69 centimes d'euros, en hausse de 9,5 % par rapport à l'année dernière.

Pour sa part, **le Directeur général, Philippe BRASSAC** a résumé 2018 comme étant l'exercice au cours duquel Crédit Agricole S.A. a atteint quasiment avec une année d'avance tous les objectifs fixés par le plan à moyen terme en cours.

En parallèle il a évoqué un environnement marqué par de très nombreuses incertitudes géopolitiques, une pression ininterrompue des réglementations prudentielles, mais aussi une pression forte de la réglementation consumériste clairement acquise à la cause de nouveaux entrants de toute nature. Un environnement marqué enfin par un niveau de taux extrêmement bas, dont les perspectives de remontées s'éloignent au fur et à mesure.

Pour M. Brassac, les performances atteintes fin 2018, dans la continuité de celles de 2016 et de 2017, soulignent la pertinence de la stratégie adoptée, qu'il a résumée dans un triptyque : croissance organique, synergies internes et consolidation par les métiers. Cette stratégie a non seulement fonctionné, mais mieux encore à ce jour, elle ne présente toujours pas de limites. Crédit Agricole S.A. est en fin de plan, mais pas en fin de cycle. Amplifier et accélérer les trajectoires sera donc naturellement un des messages clés du futur plan moyen terme.

En 2016 le plan moyen terme affirmait le grand retour du collectif du Groupe Crédit Agricole. Au-delà des seuls comptes de Crédit Agricole S.A., c'est bien l'ensemble du Groupe Crédit Agricole qui est objectivement en très grande forme. L'opinion publique juge toujours très sévèrement les résultats des banques, soit trop bas, soit trop élevés, mais M. BRASSAC a rappelé que les 6,8 milliards d'euros de bénéfice pour le Groupe ont été obtenus après déduction des contributions sociales et fiscales en France dépassant 6,1 milliards d'euros.

En 2018, le Crédit Agricole a conforté sa place de première banque en France, de première banque assureur assez naturellement en France et aussi en Europe et enfin de premier asset manager européen. Le Crédit Agricole demeure une des dix premières banques au monde.

Ces performances du Groupe sont naturellement très importantes pour les actionnaires de Crédit Agricole S.A. La solvabilité notamment est décisive pour les agences de notation, en 2018, le Groupe a retrouvé le plus haut niveau des notes attribuées à une banque française aussi bien par Standard & Poor's que par Fitch ou Moody's. C'est parce que le Groupe est très solide avec plus de 15 % de solvabilité et qu'il porte à son niveau la charge systémique, que Crédit Agricole S.A. peut limiter son objectif de solvabilité à 11 % seulement, ce qui est un niveau optimal pour ne pas diluer la rentabilité.

Ensuite, dans la perspective du nouveau plan, M. BRASSAC a estimé utile de partager un certain nombre d'observations et de convictions liées à l'environnement et notamment aux règles du jeu qui se déforment. Le Directeur général a mis l'accent sur trois constats majeurs qui sont autant de menaces que d'opportunités selon que l'on choisit de les ignorer ou de les intégrer au cœur des stratégies. Pour M. BRASSAC, le Crédit Agricole est plutôt bien armé pour les appréhender comme de réelles opportunités de différenciation et donc une nouvelle fois de développement.

**S'agissant de son premier constat**, l'environnement est passé, post crises 2008 et 2011, d'une période d'incertitudes que chacun pensait être des incertitudes de transition durant le passage d'anciens modèles vers de nouveaux que chacun pourrait à nouveau comprendre et maîtriser. En réalité, l'environnement est passé à un monde structurellement moins stable et de ce fait moins prévisible.

Il a expliqué cette situation, tout d'abord par le fait que de nombreuses incertitudes s'accumulent. Prises individuellement, ces incertitudes auraient pu en d'autres temps déclencher une crise de confiance ou de marché, voire les deux : Brexit au Royaume-Uni, coalition inédite entre l'extrême droite et l'extrême gauche en Italie, crise des gilets jaunes en France, tensions commerciales à rebondissements multiples entre la Chine et les USA ... Alors qu'en 2008, tout semblait aller bien, une crise financière majeure est survenue faisant trembler toute la planète. En 2018, tout semble se fissurer et pourtant, c'est un fait, l'environnement tient.

Pour M. BRASSAC, sur les facteurs d'incertitude cités, il convient de hiérarchiser les impacts. Le plus important sur les dix prochaines années, selon son analyse, c'est le combat désormais frontal entre la Chine et les USA. Un combat pour rien d'autre *in fine* que le leadership mondial. La démultilatéralisation des règles du jeu international provient avant toutes choses de cette confrontation planétaire. Le résultat, c'est un monde moins linéaire, moins lisible, moins structuré.

Pour autant, selon le Directeur général, cette situation n'est pas nécessairement incompatible avec une nouvelle forme de confiance dans le développement économique. D'abord parce que les grands acteurs économiques se sont adaptés à ce raccourcissement structurel de visibilité. Les stratégies sont plus prudentes, plus ancrées sur les savoir-faire acquis et les territoires déjà maîtrisés. A l'inverse, on observe beaucoup moins de paris transformants que dans le passé. Au fond, quand la vitesse est limitée pour cause de manque de visibilité, les risques de dérapage sont paradoxalement moins importants.

A cela s'ajoute, pour la zone euro, le bouclier inédit du *Quantitative easing* de la Banque centrale européenne, un bouclier en forme d'assurance monétaire tout risque qui participe bien sûr largement à l'instabilité des affaires et des marchés.

Le Directeur général a indiqué être convaincu qu'il y a donc largement la place pour dérouler des stratégies ambitieuses à la condition que ce soit des stratégies de continuité s'appuyant sur les savoir-faire maîtrisés et sur des positions fortes déjà acquises. Il est aussi convaincu que la politique de prudence structurelle, qui avait été annoncée puis mise en œuvre dans le cadre du plan moyen terme en cours, est particulièrement bien adaptée à ce type d'environnement.

7

**La seconde observation majeure** de M. BRASSAC concerne la victoire incompréhensible, mais désormais acquise, de la finance anglo-saxonne sur les modes de financement de l'économie. Dix ans après Lehman, la finance mondiale s'est pliée à la leçon américaine.

Bâle III puis Bâle IV auxquels se rajoutent d'incessantes nouvelles règles IFRS sous l'impulsion des Américains plus prompts à les élaborer qu'à les appliquer. Tout ceci est avant tout une pression sans précédent sur les bilans bancaires et donc sur le crédit. Ratio de solvabilité, ratio de liquidité, ratio de levier, au total, en moins de dix ans, l'exigence prudentielle associée à un crédit de 100 euros a probablement été multipliée par deux, voire par trois. Ceci a un impact naturellement dissymétrique entre une économie américaine qui refinance les crédits immobiliers en les titrisant sur les marchés hors de leur bilan et une économie française qui réservait jusqu'alors près de deux tiers de ses bilans au crédit immobilier.

L'ajustement des banques ne se fait pas par la quantité de crédits, mais par sa qualité : une chasse aux RWA (risk weighted assets, actifs pondérés) est désormais au cœur de la stratégie de tous les établissements bancaires. Pour les régulateurs et les marchés, le plus important n'est plus seulement de respecter des minimas, des seuils à dépasser, mais de toujours se situer dans ce qu'il convient désormais d'appeler les meilleurs standards.

L'activité se décale donc structurellement vers les crédits les moins risqués, car moins exigeants en fonds propres. Ceci est dommageable au financement de l'économie, car les projets risqués parce qu'émergents sont écartés alors que beaucoup d'entre eux sont nécessaires au renouvellement des business-models arrivant en fin de cycle. Qui plus est, en se concentrant sur les risques de meilleure qualité, inévitablement, la profession bancaire alimente bien involontairement une spirale sans fin entre maîtrise du risque et baisse structurelle des marges.

Moins de bilan donc pour financer l'économie en Europe, mais aussi, impossibilité de compenser cette contrainte par un marché des capitaux qui en Europe n'est en rien comparable au marché américain : faiblesse de nos fonds de pension, aversion culturelle à la titrisation, absence de structures publiques pour garantir la titrisation des crédits immobiliers.

Selon M. BRASSAC, cette situation constitue malgré tout un avantage relatif pour le Crédit Agricole du fait de la souplesse de son modèle de banque universelle disposant de tous les modes de financement et de tous les modes de refinancement de ses actifs, y compris, la possibilité de refinancer, horizontalement à l'intérieur du Groupe, une partie des bilans des Caisses régionales, de LCL ou de Cariparma, par les besoins d'investissement de son assureur-vie Predica ou de son *asset manager* Amundi toujours en recherche d'actifs sûrs et de qualité.

**La troisième observation** du Directeur général a porté sur la crise française des gilets jaunes qui a fait apparaître un mouvement social d'une nature nouvelle. La crise ne se situe plus sur le seul terrain des revendications sociales, mais sur celui de la contestation sociétale, du rejet du ou des modèles eux-mêmes. Partout en Europe s'exprime la défiance grandissante à l'égard des institutions et plus généralement des modèles économiques. A cela s'ajoute le lobby inorganisé et surpuissant des réseaux sociaux.

Or ce qui est exprimé dans la contestation sociétale et sur les réseaux sociaux, c'est entre autres une crise du sens et l'attente que les entreprises alignent plus directement, plus clairement et de façon plus lisible, leur *core-business* sur la production de bénéfices sociétaux. Employer et régler ses impôts localement est évidemment apprécié, déployer une politique RSE engagée et ambitieuse est un plus qui est également apprécié, mais bien au-delà de cela, la réputation des entreprises dépendra désormais de leur capacité à fonder leur cœur d'activité sur une utilité perçue et reconnue.

Le Crédit Agricole est culturellement mieux armé que beaucoup d'autres pour s'adapter aux nouvelles exigences de la société en termes de raison d'être et d'utilité. C'est déjà ce double principe d'utilité et

d'universalité qui a transformé il y a plus d'un siècle toutes les petites caisses locales rurales en une des premières banques au monde.

M. Brassac a expliqué que c'est la raison pour laquelle le Crédit Agricole ne lancera pas seulement un nouveau plan à moyen terme. L'ensemble du Groupe réexprimera le projet du Groupe Crédit Agricole en l'éclairant sous trois angles de vue : un projet client, un projet humain et un projet sociétal. En réalité, un seul projet, mais un projet dont les ambitions s'exprimeront différemment selon le point d'entrée.

La **conclusion du Directeur général** s'adressait plus directement aux actionnaires de Crédit Agricole S.A., des institutionnels les plus importants jusqu'aux actionnaires individuels les plus modestes. En achetant le titre Crédit Agricole S.A., chacun exprime sa confiance dans le Groupe, sa capacité à se développer sur le long terme et bien sûr à créer de la valeur pour ses actionnaires. Les cours actuels sont décevants, notamment en valeur absolue, même si la performance de Crédit Agricole S.A. est en réalité une des meilleures du marché français et européen.

M. BRASSAC a exprimé une double conviction :

- Tout d'abord, celle que le marché ne reste jamais durablement à l'écart des titres présentant les niveaux de rentabilité et de régularité auxquels Crédit Agricole S.A. est parvenu. Certes la période d'incertitude affecte tous les secteurs bancaires mais les cycles boursiers montrent sur le moyen et long terme que les cours sont toujours corrélés à des niveaux de résultats et ceux du Crédit Agricole sont très bons.
- De plus, le Crédit Agricole est une des plus grandes banques au monde, il n'a donc pas de problème de taille critique. Son modèle est complet : il dispose de tous les métiers nécessaires à l'exercice de la banque universelle. Première base retail en Europe, le Crédit Agricole est aussi le consolidateur naturel des métiers qui vont se concentrer de plus en plus. Le Crédit Agricole n'est contraint à aucun mouvement stratégique, tout en étant assez puissant et solide pour envisager toute opportunité.

M. Brassac a remercié très sincèrement les actionnaires pour leur confiance accordée dans cette période décevante pour l'ensemble du secteur et a souligné que cette confiance repose sur un Groupe dont la solidité et la capacité d'agir ont objectivement peu de comparables sur le marché.

Pour terminer, le Directeur général s'est adressé aux collaborateurs. Leur métier de banquier consiste à sécuriser l'épargne qui est confiée au Crédit Agricole et de la transformer en crédit à l'économie. Leur métier, c'est de conseiller les clients au mieux de l'intérêt de ces derniers. Ce métier est devenu de plus en plus complexe en termes de réglementation, de plus en plus âpre sur le plan concurrentiel et aussi de plus en plus critiqué par principe et parfois violemment. Il a salué l'engagement des hommes et des femmes du Groupe, en soulignant leur talent et leur honnêteté.

Puis **M. Jérôme GRIVET, Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Finances Groupe**, a présenté les résultats de 2018 et ceux du premier trimestre 2019 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole.

Une **vidéo** présentant la politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. et notamment les composantes de rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A., a été projetée aux actionnaires.

Les **Commissaires aux comptes M. Olivier DURAND, Ernst & Young, et Mme Anik CHAUMARTIN, PricewaterhouseCoopers Audit** ont présenté les points essentiels de leurs rapports intégrés dans le document de référence de Crédit Agricole S.A.

## Débat avec les actionnaires

### ➤ Questions écrites adressées à la société préalablement à l'Assemblée générale

Une synthèse des questions posées par des actionnaires avant l'Assemblée générale et des réponses apportées par le Conseil a été présentée par Jérôme BRUNEL, Secrétaire de séance, avant l'ouverture des débats avec la salle. Ces questions portaient sur les sujets suivants :

- ↳ La qualité du Contrôle Interne
- ↳ La qualité de la Gouvernance
- ↳ La protection de la clientèle
- ↳ Le dispositif anti-corruption
- ↳ La détention d'un nombre minimum d'actions par les administrateurs

L'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la société, [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - rubrique "Finance/Espace actionnaires/Assemblées générales".

### ➤ Questions orales

Au cours du débat avec les actionnaires, trois interventions ont principalement porté sur les sujets suivants :

- ↳ Le financement des énergies fossiles
- ↳ Le financement des infrastructures gazières en tant qu'énergie de transition
- ↳ Le financement des producteurs d'électricité en tenant compte de leur transformation énergétique
- ↳ Les financements verts réalisés par le CA
- ↳ Le respect des critères ESG de la gestion de fonds passive du CA au niveau mondial
- ↳ Le projet humain du Groupe au-delà de la raison d'être de l'entreprise, notamment au regard de l'évolution de l'organisation du travail,
- ↳ L'attente de l'accord mondial sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social
- ↳ Le strict respect par Amundi en tant qu'asset manager de tous les grands accords internationaux concernant la Palestine

Le Secrétaire de séance, chargé de cette mission par le Président, a mis aux voix les résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, présentées par le Conseil d'administration

\* \* \*

## Résultats du vote des résolutions

	Assemblée Générale Ordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
<b>1</b>	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018	99,89%	0,10%	0,00%
<b>2</b>	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.	99,95%	0,05%	0,00%
<b>3</b>	Affectation du résultat, fixation et mise en paiement du dividende.	99,95%	0,02%	0,03%
<b>4</b>	Approbation du protocole d'accord relatif au rapprochement de certaines activités d'infrastructure et de production informatique au sein de Crédit Agricole Group Infrastructure Platform (CAGIP), conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.	99,94%	0,03%	0,03%
<b>5</b>	Approbation du pacte d'associés précisant les règles de gouvernances de Crédit Agricole Groupe Infrastructure Platform (CAGIP), conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.	99,95%	0,02%	0,03%
<b>6</b>	Approbation de la convention de garanties au profit de Crédit Agricole Group Infrastructure Platform (CAGIP), dans le cadre de la fusion-absorption par cette dernière de la Société SILCA, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.	99,97%	0,03%	0,00%
<b>7</b>	Approbation de l'avenant à la convention d'intégration fiscale conclue entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.	99,97%	0,03%	0,00%
<b>8</b>	Renouvellement du mandat d'administrateur de Véronique FLCHAIRE, pour une durée de trois ans.	89,41%	10,59%	0,00%
<b>9</b>	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Dominique LEFEBVRE, pour une durée de trois ans.	90,26%	9,72%	0,03%
<b>10</b>	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre GAILLARD, pour une durée de trois ans.	88,19%	11,81%	0,00%
<b>11</b>	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Paul KERRIEN, pour une durée de trois ans.	87,09%	12,91%	0,00%

## Résultats du vote des résolutions (suite)

<b>12</b>	<b>Fixation du montant de l'enveloppe globale des jetons de présence alloués aux Membres du Conseil d'administration.</b>	<b>99,40%</b>	<b>0,59%</b>	<b>0,00%</b>
<b>13</b>	Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Dominique LEFEBVRE, Président du Conseil d'administration	99,89%	0,08%	0,03%
<b>14</b>	Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Philippe BRASSAC, Directeur Général.	96,48%	3,51%	0,00%
<b>15</b>	Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué.	96,55%	3,42%	0,03%
<b>16</b>	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2019 au Président du Conseil d'administration.	99,91%	0,09%	0,00%
<b>17</b>	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2019 au Directeur Général	91,87%	8,11%	0,03%
<b>18</b>	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2019 au Directeur Général Délégué	91,96%	8,01%	0,03%
<b>19</b>	Consultation sur l'enveloppe global des rémunérations versées durant l'exercice 2018 aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnels identifiés.	99,04%	0,93%	0,03%
<b>20</b>	Approbation du plafonnement de la partie variable de la rémunération totale des dirigeants effectifs et des catégories de personnels identifiés.	99,00%	1,00%	0,00%
<b>21</b>	Autorisation au Conseil d'administration d'acheter ou de faire acheter les actions ordinaires de la société.	99,73%	0,27%	0,00%

## Résultats du vote des résolutions (suite)

Assemblée Générale Extraordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
<b>22</b> Suppression de l'ensemble des dispositions statutaires relatives aux actions de préférence	99,95%	0,03%	0,03%
<b>23</b> Modification de l'article 11 des statuts, relatif aux administrateurs élus par l'Assemblée générale.	99,94%	0,03%	0,03%
<b>24</b> Mise en harmonie des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et modifications diverses.	99,95%	0,02%	0,03%
<b>25</b> Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités	<b>99,95%</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,03%</b>